Extrait N° 20 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 JUIN 2008

L'an deux mil huit, le treize juin à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 5 juin 2008 et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot – M. CLOTAGATIDE Vincent – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki – M. REMY Michel.

Absent : M. THOMAS Sully

Procuration : M. DENNEMONT Jean Daniel a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – M. RIVIERE Lucien a donné mandat à M. MONDON René - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 20 / Construction de la cuisine centrale
- Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre

Par marché en date du 16 mai 2006, les études et le suivi des travaux de l'opération **« Construction de la cuisine centrale des Avirons »** ont été confiés au groupement SELARL Anne COSSEC (mandataire), AFI (BET Fluides/VRD), BESM (BET structure) pour un montant de **145 702.76 € TTC.**

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Cette rémunération provisoire a été calculée sur la base d'une enveloppe financière prévisionnelle de travaux de l'ordre de 1 356 447 € HT (soit 1 471 745 € TTC).

Le cahier des charges du contrat prévoit que le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre s'obtient par application au forfait provisoire d'un coefficient de correction déterminé en divisant le coût prévisionnel par le montant définitif des travaux arrêté par le maître de l'ouvrage au moment de la validation de l'avant projet définitif.

Le coût des travaux en phase APD étant de 1 841 436.36 € HT (soit 1 997 958.45 € TTC), il faut revoir les honoraires du groupement.

L'évolution de ce coût s'explique principalement par :

▪ L'obligation de prévoir une couverture en zinc de la partie terrasse et de la coursive :

» Pour des raisons liées à la facilité de pose de ce matériau sur ce type de support,
» Par rapport à la durée de vie plus importante de ce matériau face à l'environnement marin proche de l'ouvrage

▪ La nécessité d'ajuster l'enveloppe définie initialement par le maître d'ouvrage à la réalité des besoins nécessaires pour la faisabilité du projet.

La maîtrise d'œuvre a sollicité une première évolution des honoraires de l'ordre de **+ 31 257.08 € TTC** soit **21.45 %.**

Une négociation a été engagée pour réviser le montant de l'avenant sollicité.

La négociation a débouché sur une proposition d'avenant ramenée à une somme de **+ 21 855.41 € TTC**. Ce qui porte le nouveau montant du marché à la somme de **167 558.16 € TTC**, soit une augmentation de **15 %** du marché.

La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable.

Le conseil municipal est invité :

=> A approuver l'avenant proposé

=> Le cas échéant, à autoriser le Maire, ou en son absence le 1er adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité absolue (4 abstentions M. FERRERE Eric, M. REMY Michel, Mme CADERBY Colette, M. GRONDIN Jacki) :

=> Approuve l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre présenté par COSSEC Anne pour un montant de **21 855,41 € TTC.**

=> Autorise le Maire, ou en son absence le 1er adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Et les membres ont signé,

Pour expédition conforme,

Le Maire

MAIRIE DES AVIRONS